

Extrait du communiqué du 8 janvier 2016 diffusé par Alcatel Lucent

Alcatel-Lucent modifie sa gouvernance à la suite du succès de l'offre publique d'échange initiée par Nokia

Annexe 1 – Rémunération de M. Camus

Plan d'Unités de Performance 2014

Le Conseil d'administration du 19 mars 2014 a décidé d'attribuer à M. Philippe Camus 400.000 Unités de Performance. Ces Unités de Performance seront acquises sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- Une condition de présence : M. Philippe Camus devra conserver son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société jusqu'au terme de la période d'acquisition des Unités de Performance, à savoir jusqu'au 19 mars 2016 ; et
- Deux conditions de performance : (i) à hauteur de 50 % **en fonction de la mise en œuvre des recommandations résultant de l'évaluation du Conseil d'administration conduite au début 2014 telles qu'approuvées par le Conseil d'administration**, et (ii) à hauteur de 50 % **en fonction de la contribution du Président relative à la stratégie de la Société.**

Le Conseil d'administration a constaté que M. Philippe Camus avait mis en œuvre avec succès les recommandations résultant de l'évaluation du Conseil d'administration au début 2014 relative à : (i) l'éclairage particulier porté sur le mode de fonctionnement de l'équipe dirigeante et le pilotage de ses équipes en termes d'organisation, de ressources, de processus clés et d'interfaces, (ii) une plus grande diversité des informations mises à la disposition du Conseil d'administration, tels que les rapports d'analystes de l'industrie, l'organisation d'échanges, lors de sessions dédiées du Conseil d'administration, entre les Administrateurs et des analystes du secteur, des clients et des actionnaires significatifs, afin de partager leur point de vue sur la Société et son positionnement et enfin (iii) concernant la mise à la disposition du Conseil d'administration d'informations plus détaillées sur certaines activités du groupe en fonction de l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a constaté que **la contribution de M. Philippe Camus relative à la stratégie de la Société a été extrêmement satisfaisante, notamment concernant le rapprochement stratégique de la Société et de Nokia.**

Compte tenu de la bonne mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration susvisées et de sa forte implication dans la stratégie de la Société, **le Conseil d'administration a considéré que les critères de performance devant être atteints aux termes du plan d'Unités de Performance 2014 ont été atteints avec succès, le taux de réalisation global au titre des exercices 2014 et 2015 étant fixé à 100% soit un nombre d'Unités de Performance attribuées de 400 000.**

Par conséquent, faisant suite aux discussions s'étant tenues sur la base du rapport du Comité des Rémunérations du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution à M. Philippe Camus de 400 000 Unités de Performance, soumise à la satisfaction de la condition de présence de M. Philippe Camus au sein du Conseil d'administration en qualité de Président jusqu'à la fin de la période d'acquisition des Unités de Performance 2014.

Le montant qui serait versé à M. Philippe Camus au titre de ses 400 000 Unités de Performance serait déterminé sur la base de la moyenne du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent pendant les 20 séances de bourse précédant le 19 mars 2016, chaque Unité valant l'équivalent de cette moyenne du cours de bourse.

Rémunération exceptionnelle

Lors de sa réunion du 29 juillet 2015, le Conseil d'administration a décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société à compter de la démission effective de M. Michel Combes le 1er septembre 2015.

Sur les recommandations du Comité de Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, et en accord avec le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a nommé M. Philippe Camus en qualité de Président et Directeur Général par interim à compter du 1er septembre 2015.

Lors de sa réunion en date du 29 juillet 2015, le Conseil d'administration a décidé de ne pas modifier les éléments de rémunération de M. Philippe Camus en vigueur antérieurement au 1er septembre 2015. Ainsi sa rémunération fixe annuelle est restée établie à 200 000 euros, et les conditions des 400 000 Unités de Performance attribuées le 19 mars 2014 sont restées inchangées.

Sur les recommandations du Comité des Rémunérations et en considération du travail réalisé par M. Philippe Camus dans le cadre du rapprochement stratégique entre la Société et Nokia, et surtout du travail à réaliser dans le cadre de la transition avec la nouvelle équipe dirigeante, le Conseil d'administration a décidé d'accorder à M. Philippe Camus une rémunération exceptionnelle au titre de l'article 23.2.3 du code AFEP MEDEF qui prévoit qu'une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à un dirigeant mandataire social dans le cadre de « circonstances très particulières ».

En effet, depuis le début de son mandat en qualité de Président-Directeur Général de la Société, M. **Philippe Camus a notamment travaillé à la mise en place d'une nouvelle organisation du Conseil d'administration de la Société afin de faciliter le rapprochement stratégique de la Société et de Nokia.** M. Philippe Camus a en particulier joué le rôle d'interface entre l'équipe dirigeante de Nokia et les équipes de la Société. Il a par ailleurs travaillé à la préparation de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la Société qui assurera une protection adéquate des actionnaires minoritaires dans l'hypothèse où Nokia ne serait pas en mesure d'acquérir 100% des titres de la Société au terme de la période d'offre, ainsi qu'à la création d'un Comité des Administrateurs Indépendants ayant la fonction renforcée d'un administrateur référent et à la mise en place de règles efficaces relatives à l'organisation et au fonctionnement dudit Comité afin d'assurer la protection de l'intérêt social et celui des actionnaires minoritaires de la Société.

Le montant de la rémunération exceptionnelle qui serait versée à M. Philippe Camus s'élèverait à 350 000 euros.

Nouvelle rémunération suivant le changement de contrôle de la Société

Le changement de contrôle de la Société entraîne un changement de gouvernance de la Société et par conséquent, la structure de rémunération de M. Philippe Camus a dû être reconsidérée.

Le Conseil d'administration a décidé que puisque M. Philippe Camus conservait son mandat de Président Directeur Général de la Société suivant le changement de contrôle de la Société, sa rémunération fixe annuelle serait fixée à 900 000 euros, versée au prorata temporis. M. Camus ne recevra pas de rémunération variable, ni de plan d'intéressement à long terme. La nouvelle rémunération de M. Philippe Camus sera effective à compter de ce jour.

Annexe 2 – Nouvelle composition du Conseil d’administration et de ses comités

A l’issue du succès de l’offre publique d’échange de Nokia sur l’ensemble des actions ordinaires, des American depositary shares (les « ADSs ») et des OCEANES Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE : ALU) contre des actions Nokia ou des American depositary shares Nokia (l’ « Offre »), la composition du Conseil d’administration d’Alcatel-Lucent (le « Conseil d’administration ») a été modifiée le 8 janvier 2016 comme décrit ci-dessous, afin de refléter la nouvelle structure du capital de la société à la suite du règlement-livraison de l’Offre.

- 1 Jean Monty, Louis Hughes, Olivier Piou, Stuart Eizenstat, Kim Crawford Goodman et Francesco Caio ont démissionné de leur poste d’administrateur d’Alcatel-Lucent.
- 2 Risto Siilasmaa, Rajeev Suri, Timo Ihamuotila, Maria Varsellona et Samih Elhage ont été cooptés au Conseil d’administration, conformément à la recommandation du Comité du Gouvernement d’Entreprise et des Nominations, et sous réserve de ratification par les actionnaires d’Alcatel-Lucent lors de la prochaine Assemblée Générale, étant précisé que Nokia a exprimé son intention de voter en faveur d’une telle ratification. Le Comité du Gouvernement d’Entreprise et des Nominations a souligné la diversité des compétences des nouveaux administrateurs, en particulier dans les domaines technologique, financier, juridique et des pays émergents.

Le nouveau Conseil d’administration est donc composé de :

- Philippe Camus, son Président et Directeur Général;
- Risto Siilasmaa, Rajeev Suri, Timo Ihamuotila, Maria Vaselina et Samih Elhage, les administrateurs nouvellement cooptés ; et
- Jean-Cyril Spinetta, Sylvia Summers et Carla Cico, qui ont été reconnus comme indépendants par le Conseil d’administration conformément à son règlement intérieur. Ensemble, ils forment le nouveau Comité des Administrateurs Indépendants.

A la suite du changement de composition du Conseil d’administration, ses comités sont désormais composés comme suit :

Comité du Gouvernement d’Entreprise et des Nominations

- Jean-Cyril Spinetta, Président du comité;
- Carla Cico; et
- Maria Varsellona.

Comité des Rémunérations

- Jean-Cyril Spinetta, Président du comité;
- Sylvia Summers; et
- Risto Siilasmaa.

Comité de l'Audit et des Finances

- Sylvia Summers, Présidente du comité;
- Carla Cico; et
- Jean-Cyril Spinetta.

Comité Technologique

Rajeev Suri, Président du comité;
Philippe Camus; et
Risto Siilasmaa.

Comité des Administrateurs Indépendants

- Jean-Cyril Spinetta, Président du comité;
- Carla Cico; et
- Sylvia Summers.

- See more at: <https://www.alcatel-lucent.com/fr/presse/2016/alcatel-lucent-modifie-sa-gouvernance-la-suite-du-succes-de-loffre-publique-dechange-initiee-par#sthash.aF8HoSy9.dpuf>